



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS  
DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL-CSN

# JOURNAL SPÉCIAL NÉGO



Rassemblement du Front commun au Forum de Montréal le 7 mars 1972. C'est lors de cet événement qu'aura lieu le vote ayant mené à la grève du 28 mars puis à la grève générale illimitée.

## Petit survol des fronts communs du secteur public

PHILIPPE LEROUX, V.-P. À  
L'INFORMATION

Le Front commun est le résultat d'une alliance des forces de négociation, de mobilisation et de communication de différentes organisations syndicales.

Le premier Front commun syndical de l'histoire de la négociation du secteur public a vu le jour en 1972, soit exactement 50 ans avant la formation de celui de la présente ronde.

Le front commun historique de 1972 représentait 210 000 travailleuses et travailleurs du secteur de la santé et des services sociaux. Ce qui rend ce Front commun historique c'est, en autres, la désobéissance civile suite au décret de retour au travail et la vague de grève générale à travers le Québec dans des domaines autres que ceux de la santé et des services sociaux.

En 2010, le Front commun était formé, avec nous, de la FTQ, du SISP, de la FIQ (Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec). Avec 470 000 travailleuses et travailleurs, il s'agissait du Front commun le plus imposant en nombre de l'histoire du syndicalisme du Québec.



Manifestation du Front commun 20 mars 2010, Montréal

En 2015, nous étions en Front commun avec la FTQ, le SISP (secrétariat intersyndical des services publics) formé par le SFPQ (syndicat de la fonction publique et parapublique

du Québec), de la CSQ (Centrale des syndicats du Québec) et l'APTS (Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux).

Lors de la négociation de 2020, nous étions en Front commun CSN, soit avec les trois (3) autres fédérations du secteur public.

Le Front commun pour la ronde 2023 de négociations du secteur public a d'abord été formé par les trois grandes centrales syndicales, soit la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ). Le Front commun a ensuite accueilli l'alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).



Manifestation du Front commun 30 mars 2023 Québec.

Le Front commun représente donc plus de 420 000 travailleuses et travailleurs en santé et services sociaux, en éducation primaire et secondaire ainsi que dans les cégeps. (FSSS-CSN).



# Qui sont les acteurs dans une négociation ?

PHILIPPE LEROUX, V.-P. à l'information

La CSN et le gouvernement ont créé des organismes chargés des négociations :

Pour la CSN, c'est le CCSPP :

Voici la définition de la CSN de ce comité : *Le Comité de coordination des secteurs publics et parapublics (CCSPP) de la CSN est le résultat d'une volonté de regroupement des quatre fédérations de la CSN représentant des membres travaillant dans le secteur public pour le temps d'une ronde de négociation. Les fédérations y prenant part sont :*

- FSSS-CSN : Fédération de la santé et des services sociaux (nous) ;
- FNEEQ-CSN : Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec ;
- FEESP-CSN : Fédération des employés et employées de services publics ;
- FP-CSN : Fédération de professionnels.

Bien sûr, comme nous sommes en Front commun, les autres organisations syndicales auront aussi leurs agents négociateurs. Pour le gouvernement, l'agent négociateur, c'est le CPNSSS : Cet organisme se définit lui-même dans les termes suivants :

*Le CPNSSS a été institué de façon permanente en vertu de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs publics et parapublics. Sous l'autorité déléguée au ministre de la Santé et des Services sociaux par le gouvernement, le CPNSSS a pour mandat de négocier et d'agréer les stipulations à l'échelle nationale portant sur toutes les matières contenues aux conventions collectives, à l'exception des matières définies comme devant faire l'objet de stipulations négociées et agréées à l'échelle locale ou régionale.*

Le CPNSSS répond donc aux orientations du MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux) pour ce qui est des orientations générales et des mandats spécifiques en regard aux conditions de travail. Pour ce qui est du salaire, il est le porte-parole du Conseil du trésor. Qu'est-ce que le Conseil du trésor. Il se définit lui-même de la façon suivante :

Créé en 1971, le Conseil du trésor est un comité permanent du Conseil des ministres. Il se compose de cinq ministres et est présidé par Mme Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et la présidente du Conseil du trésor.



Le Conseil du trésor définit le rôle de la ministre Lebel de la façon suivante : elle est notamment chargée de l'élaboration de la stratégie globale de négociations collectives pour le gouvernement.

## Que sont les tables de négociation ?

PHILIPPE LEROUX, V.-P. à l'information

Essentiellement, ce qu'il est important de comprendre c'est que la négociation se déroule sur deux paliers :

- **La table centrale** : Cette table traite de plusieurs sujets centraux et communs à tous. Le salaire, la retraite, les droits parentaux, les disparités régionales, les ouvriers spécialisés, les assurances collectives, les lanceurs d'alertes et sujets d'intérêt public et les projets en cours. Ces demandes sont portées et négociées par le Front commun.
- **Les tables sectorielles** : La FSSS-CSN a sa propre table sectorielle afin de discuter des conditions de travail des travailleuses et travailleurs de ses quatre catégories d'emploi. On connaît les catégories : 1, 2, 3 et 4. Au STT CEMTL CSN, nous représentons deux catégories d'emploi, la catégorie 2 (personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers) et la catégorie 3 (personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration).

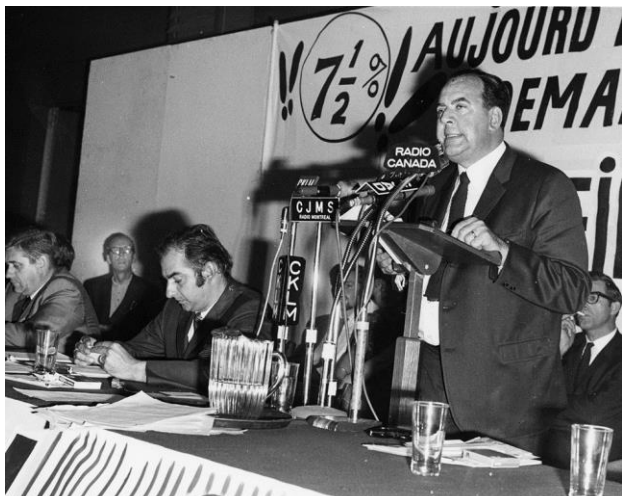
Cette année, les priorités FSSS-CSN sont les suivantes : *elles portent sur cinq (5) grandes orientations rassembleuses :*

1. Humaniser les soins et les services.
2. Valoriser le personnel et rehausser le sentiment d'appartenance.
3. Régler les iniquités et les problèmes de justice.
4. Prendre soin des travailleuses et des travailleurs.
5. Miser sur les services publics et la décentralisation. (FSSS-CSN).

Voilà, nous espérons que ce tableau global des principaux acteurs et des tables de négociation vous sera utile afin de bien suivre le déroulement de la négociation 2023.

**Bonne négociation !**

# Le 2<sup>e</sup> Front de la CSN



Discours de Marcel Pélipin le 20 octobre 1968

## Une facette moins connue de la lutte syndicale

PHILIPPE LEROUX, V.-P. à l'information

Le 20 octobre 1968, Marcel Pélipin, président de la CSN (1965-1976), dans un discours historique (Pierre Vadeboncoeur, écrivain et syndicaliste a participé à la rédaction de ce discours), ouvre le 2<sup>e</sup> Front. La CSN veut, dorénavant, élargir la lutte syndicale au-delà des négociations du secteur public et de la lutte dans les entreprises et les usines (ce qu'il nomme le domaine du travail et de la production).

Le leader de la CSN veut s'attaquer, entre autres, à la pauvreté. En cherchant l'origine de cette dernière. «**La pauvreté d'une partie de notre population s'explique dans une certaine mesure par les disparités extrêmes de revenus dans une économie abandonnée au libéralisme économique**». C'était vrai en 1968 et cela est toujours pertinent et d'actualité en 2023.

Mais, à cette époque, la CSN est critiquée par l'élite économique et le gouvernement, mais aussi par les plus pauvres, en regard des inégalités sociales, car les salariés syndiqués sont mieux rémunérés que les salariés du privé (ça ne durera pas toujours !) La CSN radicalise son action syndicale et riposte par des campagnes de syndicalisation soutenues et par l'ouverture

du 2<sup>e</sup> Front afin de combattre, entre autres, la pauvreté.

Autour de quelles valeurs et réalités s'organise la lutte du 2<sup>e</sup> Front ? Le postulat de est simple, l'économie doit être au service de la société, non le contraire. Dans les années 1960, la pénurie de logements décentes et abordables frappe Montréal comme une tempête. Des quartiers entiers (souvent composés de taudis) passent sous le pic des démolisseurs afin de faire place aux grands travaux du maire Drapeau. On s'imagine les millions de dollars qu'on dû empêcher les spéculateurs et prometteurs immobiliers. La CSN dénonce ces opérations financières qui enrichissent l'élite économique et affaiblissent la classe laborieuse.

Certains travaux étaient vraiment nécessaires, malheureusement, on a très peu pensé aux expropriés de ces quartiers, essentiellement des travailleurs et des pauvres. La crise du logement persiste en 2023, les logements abordables sont, soit transformés en condo ou en logements de luxe (*rénoviction : processus selon lequel un propriétaire évince illégalement un locataire de son immeuble sous prétexte qu'il souhaite faire des rénovations*), ou soit qu'ils tombent sous la main de sous traiteurs comme Airbnb. La construction de logements sociaux abordables se fait au compte-gouttes tandis que la construction de tours à condo explose.

La pénurie de logements n'est qu'une des cibles du 2<sup>e</sup> Front, la CSN cherche des

moyens afin de contrer l'inflation et la hausse des taux d'intérêt (l'histoire se répète toujours). L'École, le transport en commun, la création de comités d'action politiques locaux, l'aide à la presse militante, etc. Le programme est large et se verra confier, en grande partie, aux Conseils centraux, une composante de la CSN.

«*Cette conception du syndicalisme se conjugue à une orientation politique qui emprunte la voie du socialisme. Le deuxième front s'insère ainsi dans un véritable projet politique d'émancipation sociale.*»<sup>1</sup> Le 2<sup>e</sup> Front sera à l'origine du Front commun, car les demandes ne seront pas uniquement salariales, mais aussi de conditions de travail et de conditions de vie. Les luttes syndicales deviennent des luttes sociales et le 2<sup>e</sup> Front sera un levier important de solidarité dans l'affrontement brutal du monde syndical et le gouvernement de 1972.

Où en est le 2<sup>e</sup> Front en 2023 ? Je vais laisser la présidente de la CSN, Caroline Senneville, le définir : «*La lutte se poursuit sur le deuxième front encore aujourd'hui, notamment avec nos batailles pour un système de santé vraiment publique, pour la protection du français, pour la santé-sécurité au travail et pour l'augmentation notable du salaire minimum*».

1. À la recherche du deuxième front ! Nouveaux du cahiers socialisme, hiver 2018, p.2

**Je bouge avec mon syndicat !**

**Campagne de recrutement**

**Été 2023**

**Ouvert à tous**

**Joignez-vous à nous !**

**infomobilisation@gmail.com**

## VOTE DE GRÈVE À L'AUTOMNE

Dans l'état actuel de la Négociation nationale dans les services publics, une grève cet automne semble inévitable. Nous devons être prêts et vous devez être prêts. Afin d'éviter toute confusion, **voici les étapes que tous les travailleuses et travailleurs doivent suivre afin de pouvoir exercer leur droit de vote sur la grève :**

1. Être membre en règle du STT CEMTL CSN en signant votre carte de membre (voir la procédure au verso). En signant votre carte de membre (si ce n'est pas déjà fait), nous vous demandons d'inscrire aussi votre adresse électronique, personnelle ou professionnelle. Cela facilitera grandement votre inscription à une séance de la série d'Assemblée générale de grève à la fin de l'été et au début de l'automne.
2. Assister **OBLIGATOIREMENT** à une de ces séances d'Assemblée générale qui seront tenues en ZOOM. (Les détails sont à venir).
3. Le vote de grève se fera à la suite des séances d'Assemblée générale. Afin d'exercer votre droit de vote de grève, **VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT AVOIR PARTICIPÉ À UNE SÉANCE D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**. Cette disposition est inscrite dans nos statuts et règlements, voté le 4 novembre 2021 : **ARTICLE 5.7 B**

On vous invite à venir discuter avec nous de la grève, ou d'autres choses, à nos BBQ syndicaux (il y en aura 16 en tout) qui se dérouleront du 16 juin au 13 septembre 2023.

### PROCÉDURE POUR COMPLÉTER VOTRE CARTE DE MEMBRE ÉLECTRONIQUE (SI CE N'EST PAS DÉJÀ FAIT) ET POUR NOUS FOURNIR VOTRE ADRESSE COURRIEL :

SITE INTERNET DU SYNDICAT : [sttcemtlcsn.monsyndicat.org](http://sttcemtlcsn.monsyndicat.org)

CLIQUEZ SUR L'ONGLET ADHÉSION

ou utiliser le code QR suivant :



Le lien est aussi disponible sur notre page Facebook :

**Syndicat des travailleuses et travailleurs du Ciusss de l'Est de Montréal**

